

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 28 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thomas DUPERRIER, Maire-sortant.

Présents : M BOUQUAND Guy – MME CARRON Nelly – M CODIS Gille – MME CHARNAY Michèle – M CRIONAY Joël – M DEBRUN Yannick – M DUFRENE Dave – M DUPERRIER Thomas – MME GOIJAT Christine – M GRANGE François – MME GUIGNIER Nadia – M HERNOUT Franck – MME PETIT Sylvie – M VILLAIN René

Absente excusée : MME GUILHEM

Date de convocation : 19 mai 2020

Madame Nelly CARRON a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du CGCT). Madame Michèle CHARNAY et Monsieur Dave DUFRENE ont été désignés comme assesseurs.

M Guy BOUQUAND, le plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT) et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et une conseillère absente excusée a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

A obtenu

M Thomas DUPERRIER

Treize voix (13 voix)

M. Thomas DUPERRIER (13 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Le président soumet au vote le nombre d'adjoints.

Les résultats sont les suivants : **9 VOIX pour 3 postes d'adjoints et 5 VOIX pour 4 postes d'adjoints.**

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **trois le nombre des adjoints au maire de la commune.**

Sous la présidence de M. Thomas DUPERRIER, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT.

ELECTION DU 1 er adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu

MME Christine GOUJAT	Onze voix	(11 voix)
M Joël CRIONAY	Une voix	(01 voix)
M Dave DUFRENE	Une voix	(01 voix)

MME Christine GOUJAT a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

ELECTION DU 2 Ème adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	7

Ont obtenu

M Dave DUFRENE	Treize voix	(13 voix)
M Joël CRIONAY	Une voix	(01 voix)

M Dave DUFRENE a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU 3 Ème adjoint

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu

M Yannick DEBRUN	Neuf voix	(09 voix)
M Gille CODIS	Deux voix	(02 voix)
M Joël CRIONAY	Une voix	(01 voix)
M François GRANGE	Une voix	(01 voix)

M Yannick DEBRUN a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Le Maire :

T. DUPERRIER

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE SAINT-OMER' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.